

Port de Bouc, le 25 avril 2019

Mme Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI
Maire de Port de Bouc

OPERATION : *Aménagement d'un quartier résidentiel (285 logts)*

LES ARCADES

Maitre d'Ouvrage :SAS la Mérindole

Port de Bouc (13)

ATTESTATION

Je, soussignée, Ville de Port de Bouc représenté par Madame le Maire, certifie que le projet présenté correspond aux obligations réglementaires et techniques prévues lors de la modification n°1 de 2016 et aux différentes études techniques qui ont suivies, dans le respect des prescriptions de la Régie des Eaux de Martigues alors en compétence sur le sujet :

- Le réseau d'eau pluviale (cadre 2.10x0.90m int) sous le chemin de Valentoulin de la métropole sur lequel est raccordé le projet est en capacité de récupérer le débit de fuite des eaux pluviales de l'opération ($Q_f=1,5m^3/s$) via l'ouvrage de régulation et du bassin de rétention de $V_u=27\ 000m^3$ réalisés par le promoteur.
- La métropole Aix Marseille Provence a confié, par convention à la Commune la compétence gestion des eaux pluviales et dans ce cadre, elle assurera l'entretien du réseau pluvial de l'opération et du bassin de rétention de $V_u=27\ 000m^3$.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

 Le Maire de Port de Bouc
Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI

